

Objet: Vote du budget primitif 2023 - Lotissement - 2023\_022

Séance du mardi 04 avril 2023

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance  
Stephanie GAILLARD

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD,  
Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie  
SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan  
ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu  
PIJOLAT

**Représentés:**

27/03/2023

**Absents:** Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du budget lotissement pour l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- En fonctionnement, en dépenses et en recettes à 26 829.15 euros
- En investissement, en dépenses et en recettes à 26 829.15 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget primitif du lotissement de la commune de Saint-Cernin pour l'année 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 11/04/2023  
et publication ou notification du 12/04/2023

Le Maire,  
A. DUJOLS



La secrétaire de séance  
S. Gaillard

